

I. Dialogue social:

Instances:

Comité d'E²: Gestion des œuvres sociales, instance d'information et de consultation sur les problèmes économiques et sociaux de l'E²

Délégué du personnel: Exprimer les réclamations du personnel sans aucun pouvoir de négociation.

Section syndicale d'E²: Exprimer les revendications, conduire les négociations, signer les conventions collectives

	conflits individuels	conflits sociaux
Niveau de conflit	opposition entre un salarié et : - son supérieur hiérarchique - la direction de l'E ²	Opposition entre l'hierarchie ou la direction de l'E ² et : - une catégorie de salariés - le personnel de l'E ²
Nature de conflit	Relatif aux modalités d'exécution du contrat de travail	Reclamation ou revendication
Moyens d'action utilisés	- recours gracieux - recours contentieux (jur)	tous les moyens d'action des syndicats (gréve)
Mode de résolution	Sanction hiérarchique, intervention de l'inspection de travail ou recours	Négociation collective avec les représentants du personnel.

II. Plan social.

Def: ensemble des mesures qui doivent avoir pour objectifs:
 → éviter les licenciements
 → reclasse le personnel suivant l'objet d'un licenciement

Modalités:

• **Préretraites (départ volontaire):** Formules permettant d'arrêter l'activité professionnelle avant l'âge normale d'obtention de pension de retraite.
 motifs: Permettent à l'E² de réduire sa pyramide des âges

• **Licenciement économique:** licenciement effectué par un employeur à un salaire suite à des difficultés économiques ou à des mutations technologiques
 motif: Pour répondre aux mutations technologiques

• **Temps aménagé:** L'aménagement du temps de travail est l'adaptation des horaires et des rythmes de travail aux besoins de l'E²
 motifs: Partage du travail pour éviter les coûts de réduction d'effectif tout en utilisant au mieux les outils de production

- types: → L'aménagement de la journée de travail
 → L'aménagement de la semaine de travail
 → L'aménagement de l'année de travail